

MAIRIE DE DOMFRONT EN POIRAIE
Place de la Roirie – BP 59
DOMFRONT
61700 DOMFRONT EN POIRAIE
Tél : 02.33.30.60.60
Fax : 02.33.30.60.67

DECISION 2022-94

Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2122-22, du code général des collectivités territoriales portant délégation de missions complémentaires du conseil municipal au maire pour la durée de son mandat par délibération en date du 28 mai 2020 s'y rapportant,

Considérant le 4° de l'article L2122-22 du CGCT délégrant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité d'installer une passerelle pour piétons et vélos, entre les lotissements de La Source, René Vézard et la Voie Verte, une offre a été reçue :

BEMWOOD – Zone du Hautbois – 44430 LE LANDREAU propose une passerelle bois pour passage piétons et vélos, une offre commerciale pour un montant de 10 455,00 € HT soit un montant TTC de 12 546,00€.

La commission d'attribution

DECIDE :

- De retenir BEMWOOD – Zone du Hautbois – 44430 LE LANDREAU pour la fourniture d'une passerelle bois pour passage piétons et vélos, entre les lotissements de La Source, René Vézard et la Voie Verte, pour un montant de 10 455,00€ HT soit un montant TTC de 12 546,00€.
- D'autoriser Monsieur le Maire de Domfront en Poiraise à signer tous documents à intervenir à cet effet.

Fait à DOMFRONT EN POIRAIE, le 03 octobre 2022

Le Maire,

Bernard SOUL



Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20221004-DECISION2022-94-AU
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022